DOCUMENT MENSUEL

DECEMBRE 2014

LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

MAINE ET LOIRE

SITUATION AU 31 OCTOBRE 2014



LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En octobre 2014, 198 demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en baisse de 13,2% par rapport à octobre 2013. Les licenciés avec dispositif représentent 68,7% de l'ensemble et affichent une baisse de 16,6%.

En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques affiche un pic important en janvier 2013 puis repart à la baisse depuis plusieurs mois (206 licenciements en octobre 2014).

En un an, 2 538 personnes ont été inscrites pour ce motif sur le département du Maine et Loire (soit une baisse de 19,8%).

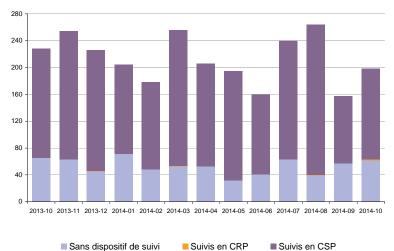
SOMMAIRE

1 Les licenciés économiques

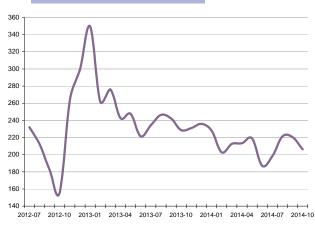
Leurs caractéristiques socio démographiques

La DEFM avec dispositif

ES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



Total des licenciements (avec et sans suivis)

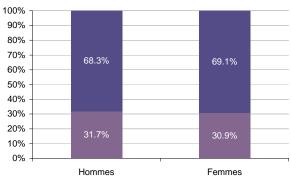
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	oct-14	198	62	31.3%	136	68.7%	NC	NC	135
	oct-13	228	65	28.5%	163	71.5%			163
	Evolution	-13.2%	-4.6%		-16.6%				-17.2%
Cumul sur 3 mois	oct-14	619	158	25.5%	461	74.5%	NC	NC	459
	oct-13	686	201	29.3%	485	70.7%			485
	Evolution	-9.8%	-21.4%		-4.9%		NC	NC	-5.4%
Cumul sur 12 mois	oct-14	2 538	627	24.7%	1 911	75.3%	NC	NC	1 907
	oct-13	3 166	842	26.6%	2 324	73.4%	NC	NC	2 319
	Evolution	-19.8%	-25.5%		-17.8%		NC	NC	-17.8%

Source Persee

<u>Information méthodologique</u>: Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

RÉPARTION PAR SEXE

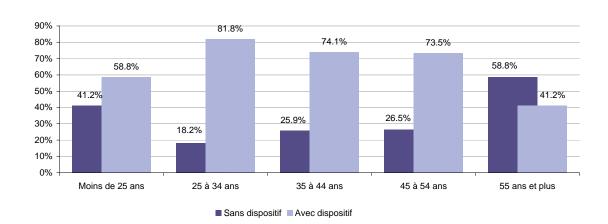


En octobre 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (69,1%) est plus importante que celle des hommes (68,3%).

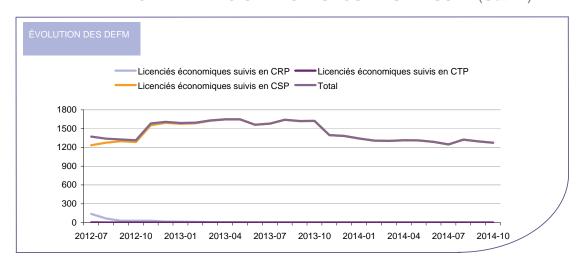
Exceptée la tranche d'âge de 55 ans et plus (41,2%), les autres tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de 58,8% à 81,8%). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

■ Sans dispositif ■ Avec dispositif

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

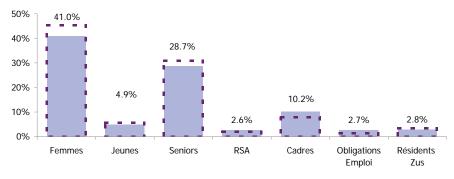


LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	oct-12	oct-13		oct-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	1 315	1 624	23.5%	1 275	-21.5%
dont CRP	27			NC	
dont CTP	1			NC	
dont CSP	1 287	1 624	26.2%	1 274	-21.6%

	oct	-13	oct-14			
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle	
Femmes	736	45.3%	523	41.0%	-28.9%	
Moins de 25 ans	91	5.6%	62	4.9%	-31.9%	
50 ans et plus	501	30.8%	366	28.7%	-26.9%	
Revenus de Solidarité Active	32	2.0%	33	2.6%	3.1%	
Cadres	127	7.8%	130	10.2%	2.4%	
Obligations d'emploi	23	1.4%	35	2.7%	52.2%	
Résidents Zone Urbaine Sensible	56	3.4%	36	2.8%	-35.7%	



■ Poids Année en cours PaPoids Année_1

Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) : Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :
Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Situation à l'issue des dispositifs
Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite
Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite
Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation
Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)
Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois
Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact: statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :

Karim KHETIB

Directeur de la rédaction : Josette BARREAUD

Conception et réalisation: Service Statistiques, Etudes et Evaluation Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX